

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20231002-DEL_23_09_06-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-09-06

ACQUISITION DE LA PARCELLE A 336 LIEUDIT « LA BALIZONE »

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois d'octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 30.09.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Thibaud RICHARD – Excusé.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose ce qui suit à l'Assemblée Délibérante :

La commune a proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 336, lieu-dit « La Balizone » d'une superficie de 380 m², à leurs propriétaires (plan joint). En effet, un projet de containers enterrés sur cette parcelle, dont la situation est propice à ce projet, est à l'étude.

Mme Samantha ROUX et Mme Olivia ROUX, propriétaires de la parcelle précitée, ont accepté la proposition de la commune au prix de 1.000 €.

Monsieur le Maire précise que les frais inhérents à cette acquisition sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle appartenant en indivision à Mme Samantha ROUX et Mme Olivia ROUX, cadastrée section A n° 336, lieudit « La Balizone », d'une superficie de 380 m², pour un montant de 1.000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte notarié et tous documents relatifs à l'acquisition précitée ;
- **MANDATE** Maître LERSY, notaire à Gordes, afin d'établir l'acte précité ;
- **PRECISE** que les frais d'honoraires du notaire et ceux inhérents à cette acquisition sont à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

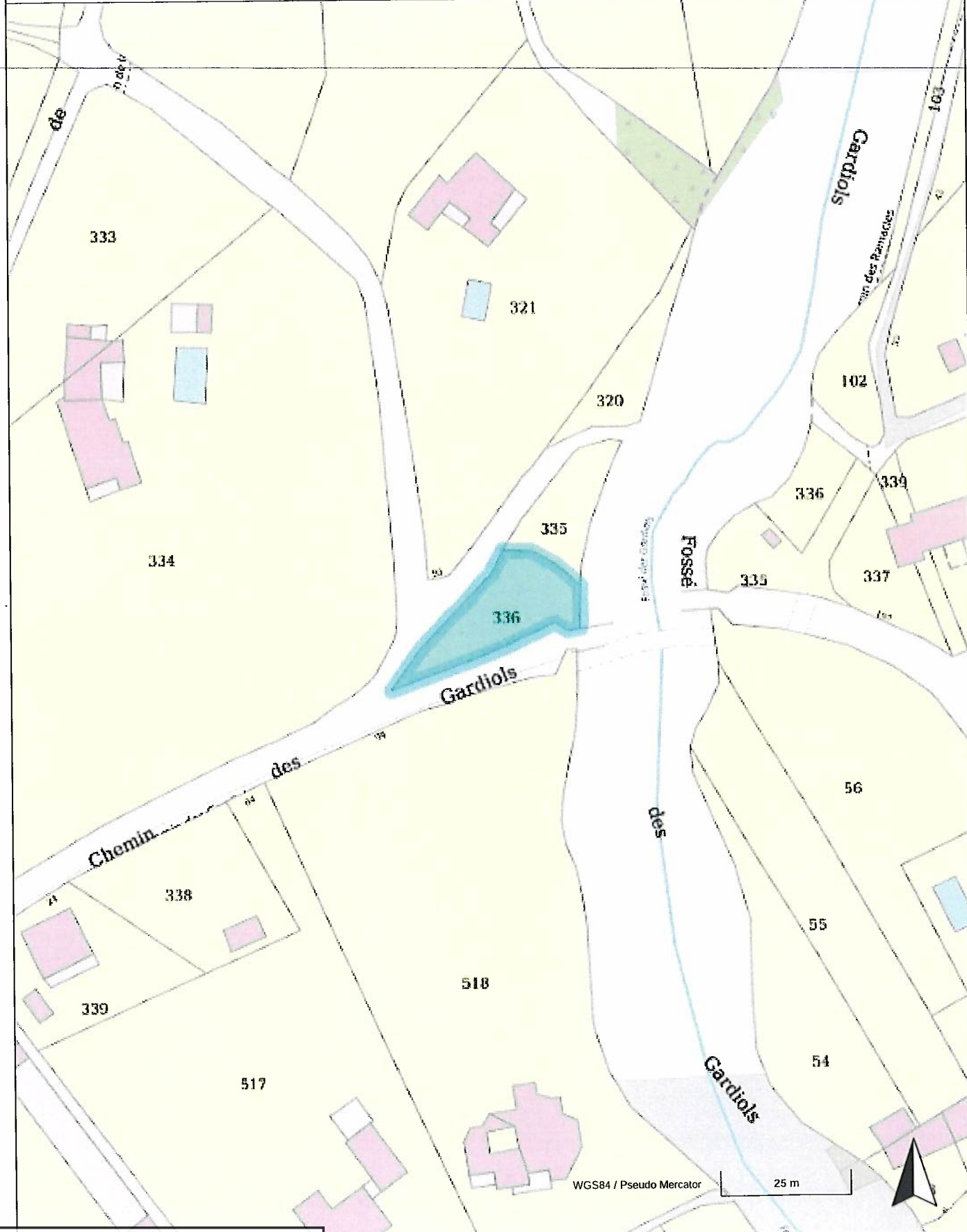
Le Maire
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET



Extrait cadastral : 0570000A0336	Joucas (084057)		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 1000		04/10/2023



Envoyé en préfecture le 09/10/2023
 Reçu en préfecture le 09/10/2023
 Publié le
 ID : 084-218400570-20231002-DEL_23_09_06-DE